

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 juillet

Objet : Approbation du procès-verbal du 10 juin 2014

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2014.

Objet : Proposition de la Société SFR

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de LOUVIE-JUZON a signé une convention avec la Société SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphone sur un terrain communal, moyennant le paiement d'un loyer annuel.

Cette convention a été conclue pour une durée de 12 années avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par lequel la Société SFR présente sa nouvelle politique patrimoniale dont le principe est basé sur l'acquisition en lieu et place de location de parcelle afin de pérenniser les installations de téléphonie mobile.

La société fait donc une proposition financière à la commune en vue de l'acquisition de la parcelle sur laquelle est situé le relais. Le montant proposé est de 35000 € nets, avec en complément paiement du prochain loyer ayant comme échéance du 12/2014 au 12/2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

SE PRONONCE CONTRE l'acquisition par la Société SFR de la partie de la parcelle cadastrée G n°95, sur laquelle sont implantées les installations de télécommunication. DEMANDE à la Société SFR de pérenniser les engagements actuels qui concourent à l'acceptation de tels matériels.

Objet : Recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet pour assurer l'animation d'ateliers dans le cadre des rythmes scolaires et l'animation du temps de garderie.

L'emploi serait créé pour la période du 1er septembre 2014 au 3 juillet 2015. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 5 heures 30.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 244 de la fonction publique.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent technique représentant 5 heures 30 de travail par semaine en moyenne pour la période du 1er septembre 2014 au 3 juillet 2015,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRECISE que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 244 de la fonction publique, que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Mot du Maire

Septembre c'est la rentrée et la rentrée pour tous.

C'est d'une part, l'organisation prioritaire des temps périscolaires et leurs mises en place. Ceux-ci ont été le fruit d'une concertation entre les parents d'élèves, le conseil municipal et en particulier les adjoints et les conseillers municipaux en charge de ce dossier. Leurs mises en œuvre est l'occasion de souligner l'implication des employés communaux.

Les personnels municipaux ont ainsi bénéficié d'une formation en fin d'été et ont débuté les activités périscolaires, tutorés par une professionnelle. Ainsi les enfants bénéficient de différentes activités récréatives, ludiques et gratuites organisées en cycles, en fonction des âges de chacun des enfants.

D'autre part, et au-delà du travail quotidien et des programmes en cours, l'ensemble de l'équipe municipale et les différentes commissions étudient avec application la réalisation de nos différents projets. Je crois que nous convergeons vers l'essentiel : la vision, les perspectives et l'importance du lien social pour un village comme le notre. Sachez que je n'aime pas mettre ma signature en bas d'un document ou d'un accord pour le village sans que cela ne puisse être suivi d'effets.

Enfin, la municipalité est amenée à faire valoir ses droits sur différents points et notamment celui de « L'Argue Blanche ». Cette source alimente de nombreuses communes au nord-est de Pau et dans le Gers avec de nombreuses contraintes pour la commune. L'objet est de faire évoluer cette situation pour qu'un consensus puisse être trouvé et que toutes les parties soient gagnantes. Je ne manquerai pas de vous tenir informés

Construction du livret d'accueil :

regroupement sur un même recueil de tous les commerçants, artisans, professions libérales, prestataires de service.....

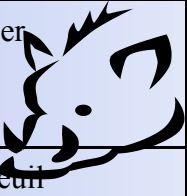
Nous ne voulons oublier personne, c'est pourquoi nous souhaitons votre participation. faites vous connaître.

Nous avons besoin de votre carte de visite ou logo ou présentation de votre entreprise ou activité
Mairie.louvie@orange.fr



OUVERTURE DE LA CHASSE 2014-2015.

L'ouverture générale de la chasse dans le massif montagnard est fixée pour le département des Pyrénées Atlantiques au dimanche 14 septembre 2014.

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Conditions spécifiques de chasse
Sanglier 	Ouverture générale	31 janvier 2015	En chasse collective, la chasse n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.
Chevrotin	Ouverture générale	28 février 2015	En chasse collective, la chasse n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés. A partir du 1 ^{er} février, battues du président en
Isard	Ouverture générale	16 novembre 2014	Chasse en binôme à l'approche, autorisée les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.
Perdrix grise de montagne	28 septembre 2014	19 octobre 2014	Prélèvement maximal autorisé inconnu à ce jour (Attendre la remise du carnet de chasse.)
Bécasse des bois	Ouverture générale	Non connu	A compter du 1 ^{er} décembre la chasse est ouverte uniquement les lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche.
Lièvre	28 septembre 2014	28 décembre 2014	Plan de chasse (2 animaux) Chasse autorisée les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.



Deux lâchers de faisans (30 oiseaux) auront lieu les vendredi 19 septembre et 7 novembre 2014 à Listo.

Le tir au vol des palombes est interdit en dessous du Coigts.

Le tir de tout gibier d'eau est interdit sur l'Estarezou.

LES TRAVAUX D ETE



Pendant la période estivale, les travaux ont continué.

Dans un premier temps les employés communaux ont installé les nouvelles tables sur les aires de camping. Ils ont ensuite installé la « cabane » qui va permettre de ranger les vélos à la nouvelle école.

Ils ont également effectué les premiers travaux dans le local de chasse.

Ce sont maintenant les chasseurs qui terminent l'aménagement.

Cette fin de mois d'août, certaines employées suivaient les formations nécessaires à la mise en place des activités péri-scolaires

Tout est prêt pour démarrer cette nouvelle année scolaire sur 4,5 jours dans de bonnes conditions.



LE BASKET à LOUVIE –JUZON



Après une première saison riche en émotion conclue par une finale de championnat Départemental, l'équipe seniors féminine de basket a repris le chemin des entraînements depuis le 19 août.

A l'effectif déjà en place, vient s'ajouter 2 nouvelles joueuses ainsi que d'autres bénévoles .

La reprise du championnat étant programmée pour le 28 septembre, toute l'équipe et le staff vous attendent très nombreux pour les encourager et les soutenir tout au long de la saison. Pour tous renseignements contactez Olivier au 06.88.98.23.12

Chantier jeune et réhabilitation de la tourbière de Pédestarrès

Depuis 2008, la municipalité de Louvie-Juzon, en partenariat avec le Conseil général, l'Agence de l'eau, le laboratoire GEODE (Toulouse), et le Parc National des Pyrénées, met en place un projet de restauration et de valorisation de la tourbière de Pédestarrès, située aux abords de la départementale D35 en direction de Nay.

Les tourbières sont des zones humides où la tourbe, formée par la très lente dégradation de matière organique, s'accumule depuis plusieurs siècles. Ces milieux exceptionnels filtrent l'eau, contiennent les crues et constituent des réservoirs lors des périodes d'étiage.

Au cours des années 90 la tourbe de Pédestarrès était exploitée à des fins horticoles, alors qu'au début du 20ème siècle elle servait de combustible pour chauffer les bâtiments publics de la commune.

Cette tourbière est un trésor du patrimoine, elle est la dernière tourbière bombée à sphaignes des Pyrénées. Les recherches scientifiques menées depuis la fin des années 80 ont permis de reconstituer 27.000 ans de son Histoire. Le site, classé à l'échelle européenne et nationale, renferme une biodiversité remarquable. On y trouve de nombreuses espèces protégées telles que la sphaigne, la drosera et la spiranthe d'été, de la famille des orchidées, mais aussi le lézard vivipare et le triton palmé. Au total, pas moins de 17 espèces classées (faune et flore confondues) y sont recensées par les associations Oréade Brèche et Cistude Nature.



Depuis 2010 la municipalité engage les jeunes louveteaux durant l'été pour entretenir le site. Au programme: nettoyage des chemins, coupe des arbres et arbustes invasifs, assainissement des cours d'eau, construction de ponts et barrages... Les jeunes profitent aussi de l'intervention d'un chargé du Conseil général qui leur transmet la richesse de ce patrimoine écologique et identifient avec lui, fleurs, libellules et autres insectes rencontrés.

Le temps peu clément de cet été n'a pas encouragé les visites de la tourbière chaque vendredi après midi. Pour autant, les quelques courageux qui s'y sont aventurés ont été charmés par la richesse et l'histoire de la tourbière de Pédestarrès. La valorisation du lieu se poursuit avec la création à venir d'un point d'information, et l'aménagement du site pour l'accueil du public.

La tourbière de Pédestarrès fait partie des réseaux européens Natura 2000 et ZNIEFF (zones naturelles: intérêt écologique faunistique et floristique). Elle est aussi protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) et constitue un espace naturel sensible (ENS).

LES ACTIVITES DE L'ÉTÉ 2014

Les Estives Musicales ont, comme prévu, attiré des spectateurs de toute la région avec 2 grosses journées.

Les représentations de théâtre de la troupe « **LE THEATRE DES LOGES** » ont eu lieu malgré le temps maussade qui a pu décourager quelques spectateurs : le professionnalisme de toute la troupe a cependant permis de pallier les aléas de la Météo.

Grand Trail de la Vallée d'Ossau: une journée où l'on a pu admirer la pugnacité des coureurs. Pau Pyrénées Aventure, organisateur de l'événement, remercie tous les bénévoles qui se sont investis pour que l'étape à Louvie Juzon soit une réussite.

Pétanque sur les terrains du Camping Le REY : 8 équipes du village ont rencontré les campeurs : la bonne humeur a permis d'oublier (enfin presque) le froid et le crachin de cette soirée. Nous nous sommes fait battre par les Campeurs pour la finale principale : nous avons sauvé l'honneur avec la Petite finale remportée par les Louveteaux; Ouf



C'est la rentrée : de nombreuses activités vous sont proposées par les associations de Louvie et de la Vallée d'Ossau. Contactez les Responsables de chaque section pour les renseignements et les inscriptions

Foyer Rural	Germain LASSERRE	05.59.05.64.64
Fun Bike	Henri LAZONDE	06.10.91.61.84
Tennis	Bernadette LASSERRE	05.59.05.64.65
Marche	Jean-Marie CAYUELA	06.82.20.42.60
Basket	Lucie RASCHETTI	06.81.54.25.78
Pala	Olivier CAYUELA	06.88.98.23.12
Badminton	Mickael HODEE	05.24.36.41.58
Yoga	Maud MONCLA	06.52.55.37.69
Céramique	Marylène SAUX CARROS	06.84.18.94.90
Stretching	Michèle LAPRADE	05.59.82.17.11
Abdos Fessiers	Carine BAUSMAYER	06.62.87.76.74
Ecole de Musique	René DUFRECHOU	06.88.30.71.40



Syndicat d'Eau de la Vallée d'Ossau « Aygue Vive ». Début juillet, une habitante de la commune saisissait la mairie sur la qualité de l'eau. Aussitôt alerté, le Syndicat de l'Eau de la Vallée d'Ossau effectuait, à fin d'analyses, 2 prélèvements d'eau, l'un au domicile de la personne et l'autre, en amont du compteur, sur le réseau public. Les résultats de ces analyses ont conclu à la potabilité de cette eau et rassuré le consommateur.

Qui est donc, ce syndicat et quel est son rôle ? Créé en 1993, le Syndicat d'Eau de la Vallée d'Ossau est composé de 2 membres de chaque commune adhérente, à savoir, : Louvie Juzon, Iseste, Arudy, Sainte Colome, Sévignacq Meyracq, Bescat, Lys, Buzy et Rébénacq.

Il a pour objet la production et la distribution d'eau potable à ces 9 communes et pour vocation, l'entretien et l'amélioration du réseau existant. Ainsi, il veille sur 239 kms de réseau qui assurent la distribution de l'eau à 7 179 habitants. Cette eau provient de 2 stations de captage, la source Miédougé à Aste Béon et Caou de l'Aygue sur notre commune. Pas moins de 20 réservoirs, de 15 à 200 m³, disséminés sur les communes concernés, sont alimentés par ces sources. A Louvie Juzon, nous comptons 5 réservoirs, 3 au bourg (1 au dessus de la place Jean Jaurès (200 m³), 1 rue Carnot (30 m³) et 1 à Listo (60 m³)), alimentés par Miédougé et 2 aux hameaux, alimentés par Caou de l'Aygue (Pedéhourat (150 m³) et Latuhe (25 m³)).

Sachez que MM CLAVERE (06.82.10.37.45) et BASCUGNANA (06.08.33.50.65) sont les représentants de la commune auprès du SEVO. A ce titre, ils se tiennent à votre disposition pour recueillir toutes vos doléances dans ce domaine.

Clin d'œil du temps passé

Séance du 15 septembre 1909

Mr le Maire fait connaître que Mr Lapenne Raymond offre à la commune une subvention de 5000 F pour la rectification au chemin dit « Lou Carrerot ».

Le Conseil Municipal, en présence de l'offre généreuse de Mr Lapenne, estime que la rectification et l'élargissement méritent d'être étudiés. Il nomme une commission composée de Messieurs Etcheverry Laffaille, Turon, Lassalle et Vicieres pour assister Mr Dessens conducteur des Ponts et Chaussées, qui sera prié de dresser un projet le plus tôt possible.

OFFRE D'EMPLOI

Vous avez moins de 25 ans, vous n'avez pas de diplôme ou au maximum un BEP-CAP, contactez Christine à la Mairie de Louvie-Juzon pour ce poste d'agent

Gare au piège de la carte d'identité à validité prolongée

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les CNI : Carte Nationale d'Identité, fabriquées entre 2004 et 2013, initialement prévues pour une durée de 10 ans, ont vu leur validité repoussée de 5 ans. Une carte produite en 2004 est ainsi valable jusqu'en 2019.

Cette modification n'apparaît pas sur le document d'identité qui comporte toujours sa date de péremption initiale.

Et c'est là tout le problème.

Cette nouvelle disposition est connue par les autorités françaises mais elle n'est pas reconnue par tous les états.

Aussi, si vous devez voyager, n'oubliez pas de consulter le site de conseil aux voyageurs des affaires étrangères pour éviter toute déconvenue www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs qui détaille les conditions d'entrée dans chaque pays.

Le porte-parole du ministère de l'Intérieur précise que les transporteurs, les agences de voyage, les autorités étrangères ont été avertis de cette nouvelle disposition. Cependant, certains pays ne l'acceptent pas. Certaines compagnies aériennes refusent l'embarquement des passagers munis de ces cartes d'identité.

Quant aux agences de voyage, elles ne se sentent pas défaillantes et refusent tout remboursement.

Alors, PRUDENCE, si vous devez voyager.

Changement d'enseigne NETTO devient INTERMARCHE



Bienvenue

Anne-Sophie
Pasteau,



Conceptrice multimédia à Louvie-Juzon, vous propose des créations de logos, Flyers, Plaquettes publicitaires, Affiches, Cartes de visite, Sites internet vitrine.

Tél. 06 88 94 17 61

Courriel : contact@aspasteau.fr

<http://www.aspasteau.fr>

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE VOUS ATTEND.
N'hésitez plus, venez nous rejoindre ! Plus de 3000 livres de tous genres sont à votre entière disposition. Vous pourrez en emprunter 5 à chacune de vos visites et vous aurez 4 semaines pour les apprécier. Et tout cela, gratuitement, ce qui n'est pas pour déplaire à chacun d'entre nous, surtout en ces temps difficiles ! La bibliothèque est ouverte les mardi et vendredi de 16h à 18h30. Valérie vous y accueillera, aidée, en cela, par une équipe de bénévoles que vous pouvez rejoindre car nous ne sommes jamais de trop. N'hésitez pas à appeler Guy CLAVERE (06.82.10.37.45) qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements souhaités sur ce bénévolat.



Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h. à 12h. et de 14h. à 17h. les lundis, mercredis et vendredis ;
de 8h. à 12h. les mardis et jeudis.
Permanence du Maire :
le vendredi toute la journée.
MAIRIE -
64260 LOUVIE-JUZON
Tél. 05 59 05 61 70
Fax 05 59 05 74 56
mail : mairie.louvie@orange.fr
Site : louvie-juzon.fr